

## Pourquoi une telle aide ?

Dans le cadre de son Plan Climat territorial, Nantes Métropole s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du territoire de 30% par habitant d'ici 2020 par rapport à celles de 2003.

Concernant le logement privé, Nantes Métropole a déjà mis en place différents dispositifs afin de faciliter la rénovation des logements existants :

- ➔ Une thermographie aérienne pour permettre aux habitants d'identifier les défauts d'isolation de leurs toitures
- ➔ Des permanences Espace Info Energie renforcées pour conseiller les particuliers sur les travaux d'économie d'énergie
- ➔ Des conseillers climat pour accompagner les copropriétés énergivores dans une démarche de rénovation
- ➔ Un dispositif de soutien spécifique pour aider à la rénovation de logements dégradés dont les propriétaires disposent de faibles ressources.
- ➔ Allo Climat, un numéro pour trouver des réponses concrètes pour participer au quotidien à la lutte contre le changement climatique

L'éco-prime vient compléter ces dispositifs en favorisant la rénovation des logements les plus émetteurs de CO<sub>2</sub> tout en limitant les pollutions locales liées notamment à l'utilisation du fioul.

Elle permet aussi de limiter l'impact des prochaines hausses du coût de l'énergie pour les ménages qui s'engagent dans ces rénovations.

Cette aide s'ajoute aux aides à la rénovation déjà existantes, et notamment celle de la Région des Pays de la Loire.

**Votre logement est mal isolé ?**

**Vos factures d'énergie explosent ?**

**Vous êtes prêt à faire des travaux mais ne savez pas par où commencer ?**

**Vous souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier d'aides financières pour réaliser vos travaux ?**

Contactez allo Climat

\* PRIX D'UN APPEL LOCAL



Un conseiller pourra vous renseigner sur l'éco-prime de Nantes Métropole et la liste des autres aides auxquelles vous avez droit.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un conseiller énergie pour bénéficier de conseils neutres, gratuits et indépendants.

A l'aide de la thermographie aérienne de votre toiture et de vos factures d'énergie, il pourra identifier avec vous quels travaux peuvent être intéressants pour rénover votre logement.

[www.nantesmetropole.fr/eco-prime](http://www.nantesmetropole.fr/eco-prime)



Direction de la communication Nantes Métropole - SNM - 01/2013 - 01955 - Photo : Gettyimages

## L'éco-prime Nantes Métropole

Vous pouvez bénéficier d'une éco-prime de Nantes Métropole si vous isolez votre maison en même temps que vous changez votre chaudière\*.

\*Eco-prime soumise à conditions, voir plus loin.

Pour tout renseignement :



## Éco-prime chaudière fioul de plus de 15 ans

Nantes Métropole peut vous verser **jusqu'à 300 €** si :

- Vous remplacez votre chaudière par l'un de ces systèmes :
  - ⇒ une chaudière gaz à condensation
  - ⇒ un raccordement à un réseau de chaleur
  - ⇒ une pompe à chaleur air-eau
  - ⇒ un chauffage utilisant une énergie renouvelable\*



- Vous faites réaliser des **travaux complémentaires** permettant d'économiser 40% d'énergie (isolation, ventilation, ...)

\* Voir bonification énergie renouvelable.

## Éco-prime chaudière gaz de plus de 15 ans

Nantes Métropole peut vous verser **jusqu'à 300 €** si :

- Vous remplacez votre chaudière par l'un de ces systèmes :
  - ⇒ Une chaudière gaz à condensation associée à une énergie renouvelable (Solaire thermique ou bois)
  - ⇒ un raccordement à un réseau de chaleur
  - ⇒ une pompe à chaleur air-eau
  - ⇒ un chauffage utilisant une énergie renouvelable\*\*



- Vous faites réaliser des **travaux complémentaires** permettant d'économiser 40% d'énergie (isolation, ventilation, ...)

\* Soit 10% du coût de la nouvelle installation de chauffage, plafonné à 300 €.

\*\* Voir bonification énergie renouvelable.

## Pour pouvoir bénéficier de cette aide, il faut :

- ⇒ Commencer par faire réaliser un audit thermique et énergétique (en respectant le cahier des charges demandé par Nantes Métropole). Il permettra de définir quels travaux permettent d'atteindre 40% d'économie d'énergie.
- ⇒ Faire réaliser des devis par des artisans "Reconnus Grenelle Environnement" et choisir des équipements performants.
- ⇒ Transmettre un dossier de demande d'aide avant de réaliser les travaux.
- ⇒ Faire réaliser les travaux.

[www.nantesmetropole.fr/eco-prime](http://www.nantesmetropole.fr/eco-prime)

## Qui peut bénéficier de l'éco-prime?

- ⇒ L'aide est destinée aux particuliers dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 45 000 € et qui rénovent, dans les conditions décrites ci-contre, un logement situé à Nantes Métropole dont ils sont propriétaires.



### Je souhaite juste changer ma chaudière, puis-je quand même bénéficier de l'aide?

Non, car le changement seul de la chaudière ne permet pas d'atteindre les 40% d'économie d'énergie demandés.

### Comment savoir s'il est possible d'économiser 40% d'économies d'énergie? Je ne souhaite pas payer un audit thermique pour rien ?

Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'Espace Info Energie pour commencer. Un conseiller énergie recherchera avec vous quels sont les travaux adaptés à votre logement. Il pourra vous donner une estimation de leur coût et vous indiquez lesquels devraient vous permettre d'atteindre 40% d'économie d'énergie.

Vous pouvez ensuite décider de poursuivre ou non la démarche en réalisant un audit thermique énergétique.

### Je viens de changer ma chaudière, puis-je bénéficier de l'aide de Nantes Métropole a posteriori?

Non, il faut faire la demande d'aide avant de réaliser les travaux. Vous pourrez par contre peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt si votre chaudière y est éligible.

**bonification énergie renouvelable**

**bois ou géothermie**

**OU**

**solaire thermique**

300 € si vous faites installer une pompe à chaleur géothermique, un poêle à bois, un insert de cheminée ou une chaudière à bois

700 € si vous faites installer un chauffe-eau ou un chauffage solaire

Les bonifications sont **cumulables**. L'éco-prime peut donc atteindre 1 300 €

**bonification rénovation très performante**

Si l'ensemble des travaux permet de réaliser 50% d'économie d'énergie, l'éco-prime est **bonifiée de 300 €**.

**aides complémentaires**

L'éco-prime de Nantes Métropole est cumulable avec d'autres dispositifs d'aides et notamment celle de la Région des Pays de la Loire. Le cumul de ces aides peut souvent financer de 30% à 80% des travaux et du diagnostic selon le type de travaux réalisés et le montant de vos revenus.

En copropriété, des règles particulières s'appliquent. Appelez Allo climat pour être mis en relation avec un conseiller climat.

Téléchargez le règlement d'attribution de l'aide, le formulaire de demande et le cahier des charges de l'audit sur [www.nantesmetropole.fr/eco-prime](http://www.nantesmetropole.fr/eco-prime) ou appelez allo climat

